

RENOUVELLEMENT EN LIGNE DES LICENCES

Tutoriel à l'usage des Licenciés (à partir du Lundi 2 septembre 2019 dans la journée)

Votre club a souscrit à la procédure de renouvellement en ligne des licences FFTA. Vous pouvez librement renouveler votre licence, dès maintenant, de préférence avant le 1^{er} octobre 2019. Selon la date de validité de votre certificat médical, vous devrez ou non être en possession d'un nouveau (voir le mail que vous avez reçu fin Août)

Prérequis : de préférence PC / mac et navigateur à jour.

1) Connectez-vous sur votre **espace licenciés** depuis le site www.ffta.fr



Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, une aide à la connexion est disponible.

2) Placez vous sur : Ma licence / Renouvellement



2) Vérifiez et complétez au besoin vos coordonnées puis cliquez sur suivant...

3) Choisissez le type de licence. Le système vous place automatiquement sur la même licence que l'an passé.

Puis passez à l'écran suivant.

4) Sélectionnez l'assurance au prix de 0,25 € (1). Vous avez la possibilité de refuser cette assurance (code des assurances), mais dans ce cas, vous renoncez à toute indemnisation en cas d'accident individuel sur les lieux de pratique et pour vous y rendre. La notice explicative sur les assurances vous a été adressée par mail. Elle est également disponible dans votre espace licenciés (Menu documents).

Sélectionnez ensuite l'une des formules tarifaires fixée par l'assemblée générale du club (2) selon votre profil – ici 2 formules à titre d'exemple... Un doute sur votre choix ? Renseignez-vous au besoin auprès du club.

Passez à l'écran suivant...

5) Répondez aux questions (1) et (2) ci-dessous. Renseignez soigneusement les éléments de votre certificat médical. Si le certificat médical à plus d'un an (et moins de 3), vous devrez cocher la case (3).

Renseignez l'activité (5). Cette mention a pour objet notamment de faciliter les inscriptions aux rencontres et sert à des fins statistiques.

PERSONNE À LICENCIER

Adhérent: [REDACTED]

INFORMATIONS

LE LICENCIÉ VA-T-IL FAIRE DES COMPÉTITIONS ? OUI NON

LE LICENCIÉ PRATIQUE-T-IL LE RIN ARCHERY ? OUI NON

CERTIFICAT MÉDICAL EN COMPÉTITION (TYPE 2)

Certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Tir à l'arc en Compétition OUI NON

DATE DE DÉLIVRANCE: [REDACTED]

NOM DU MÉDECIN: [REDACTED]

NUMÉRO DU MÉDECIN: [REDACTED]

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ: LICENCIÉ DÉCLARE AVOIR RÉPONDU À UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ QUE LE CLUB A CONSERVÉ UNE TRACE SIGNÉE DE SA RÉPONSE.

+ Déposer un justificatif

VESTIAIRE

VÊTEMENT: [REDACTED]

ACTIVITÉS

TYPES D'ARCS UTILISÉS

- ARC À POULIES
- ARC CHASSE
- ARC CLASSIQUE
- ARC DROIT
- ARC LIBRE
- ARC TRÈS LIBRE

Passez à l'écran suivant.

6) A chaque étape de la procédure de paiement, le montant à payer est rappelé (1). Vous devrez choisir le type de carte utilisée (2).

Le système est un paiement sécurisé en ligne classique.

Une confirmation vous sera signifiée.

7) Vous recevrez votre attestation de licence sur l'adresse mail déclarée. En cas de non réception, consultez dans votre boîte mail le dossier des « indésirables ».

Vous avez la possibilité au besoin de retourner sur votre espace Licencié et d'imprimer votre attestation de licence.

Le contrôle du certificat médical par le club est susceptible d'interférer dans certains cas sur le délai de mise à disposition de l'attestation licence (amélioration en cours de développement...).

Un bogue, une difficulté : adressez un mail détaillé utilement en précisant le navigateur utilisé. Au besoin, joindre une copie d'écran avec message d'erreur : support.licences@ffa.fr